

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept et le samedi 18 mars 2017 à 9h00, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :
Madame Natalia DUBUISSON qui donne procuration à Madame Raymonde PISSAVY,
Madame Sandra MARTIN et Monsieur Jean-Claude LEROY, Absents.

M. Claude CHARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soient ajoutés deux points à l'ordre du Jour :

- Achat parcelles pour emprises sur terrains privés après division et document d'arpentage ;
- Plan Numérique pour l'école.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 11 MARS 2017

Le procès-verbal sera approuvé lors du prochain conseil.

DEVIS POUR TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA COUÉE

Le conseil accepte les devis de l'entreprise COLAS pour les travaux rue de la Couée de réfection des 7 entrées d'habitation en bicouche pour un montant de 819.40€ HT et de réfection de voirie pour un montant de 5 409.91€ HT.

MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION POUR LOCAL INFIRMIERES

Le conseil accepte de modifier le bail du local infirmières sis 66 rue des Treilles pour y ajouter un colocataire, Mme Valérie BOUTEILLER, Infirmière libérale.

ACHAT PARCELLES POUR EMPRISES SUR TERRAINS PRIVÉS APRES DIVISION ET DOCUMENT D'ARPENTAGE

Dans le même cadre que lors du conseil du 11 mars 2017, Monsieur le Maire explique qu'entre la délibération du 15 novembre 2013 décidant l'acquisition de parties de terrains liées à l'emprise effectuée par la commune sur des terrains privés pour réaliser des travaux de voirie et aujourd'hui, le cabinet de géomètres experts AZIMUT CONSEILS a dressé un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC) ou plan de division, concernant les parcelles pour lesquelles la commune ne souhaite acquérir qu'une partie : l'emprise. Monsieur le Maire précise que cette division permet de faire la distinction entre la surface de parcelle qui est vendue à la commune et celle qui reste propriété du vendeur.

Ainsi un nouveau numéro de cadastre a été attribué et la délibération doit être modifiée.

Le conseil délibère et accepte l'achat d'emprise de terrains privés pour passage en domaine public au prix de 1,50€ le m² (parcelles nouvellement cadastrées ZR 610 d'une surface de 10m², ZT 507 de 4 m², ZT 504 d'une surface de 17m², ZR 606 de 26 m², ZR 608 de 22 m² et ZR 612 de 108 m²).

PLAN NUMERIQUE POUR GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet numérique et culture porté par le groupe scolaire Fernand Maître pour l'acquisition de deux kits de 12 tablettes numériques, deux ordinateurs portables et deux vidéoprojecteurs. Ce projet s'inscrit dans le programme proposé par l'Education Nationale et plus généralement l'Etat et bénéficie d'une aide à hauteur de 50% plafonnée à 8000€. La dépense restant à charge sera proratisée au nombre d'habitants entre les communes du RPI. Le conseil donne son accord de principe.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 07 Avril 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 09h50.

Le Maire,
André PITOU

